

8 MARS 2017, journée des droits des femmes !

Pour FO Énergie et Mines, il en manque 364 !

En 1977, l'ONU proclamait la résolution 32/142, invitant « tous les états à proclamer, comme il conviendra en fonction de leurs traditions et coutumes historiques et nationales, un jour de l'année **Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale**... »

Par ce texte, l'ONU demandait « à tous les États de ne pas cesser de s'efforcer de créer des conditions favorables à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à leur pleine participation, sur un pied d'égalité, au développement social... ».

Quarante ans plus tard, nombre d'États pourraient être invités, non « à ne pas cesser de s'efforcer », mais à commencer sérieusement et réellement à se préoccuper des droits des femmes !

En janvier 2013, furent publiés au JO du Sénat les motifs de l'abrogation de la loi du 16 brumaire an IX (17 novembre 1800) interdisant aux femmes de porter le pantalon, intitulée « *Ordonnance concernant le travestissement des femmes* ». Pour mémoire, cette ordonnance visait avant tout à limiter l'accès des femmes à certaines fonctions ou métiers en les empêchant de se parer à l'image des hommes. CQFD

Certes, rares sont les femmes qui furent récemment importunées pour avoir porté le pantalon ; **mais il aura fallu 213 longues années pour mettre en lumière le sens de cette discrimination.**

« **Les inégalités sociales et économiques ne sont pas...**
« la faute à personne » »

DANS LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

Au sein de nos entreprises, la grille des salaires ne règle pas tout, dans l'une des plus grandes entreprises de la Branche, l'écart portant sur **la rémunération globale est près de 19 % en défaveur des femmes.**

Nous avons pu constater à l'occasion de récentes négociations que certains éléments altèrent les statistiques. En effet, certaines femmes sont mieux payées que certains hommes, sur une même plage de GF, du fait d'y **stagner trop longtemps.**

Mais les exigences en matière de droits pour les femmes, dans les IEG comme ailleurs, ne se limitent pas à la rémunération.

8 MARS 2017, journée des droits des femmes !

Pour FO Énergie et Mines, il en manque 364 !

Pour imposer les lois relatives à l'égalité des droits, et pour que d'autres soient promulguées, défendre l'existant est primordial.

Comment pourrions-nous croire qu'une amélioration soit possible sans durcir le ton lorsque les lois s'enchaînent et démontent le droit du travail ?

Comment, par miracle, les droits des femmes résisteraient et même tendraient à s'améliorer lorsque les lois Rebsamen, Macron ou El Khomri démontent le Code du travail, les conventions collectives, notre Statut ?

Nous le savons, il ne saurait s'agir de se satisfaire de belles déclarations. Concrètement, il s'agit de faire évoluer les mœurs. Et à cette fin, le B-A BA en passe par une éducation digne de ce nom, prodiguée par un système éducatif aujourd'hui plus que jamais en danger.

Dans l'entreprise, s'attacher à défendre l'égalité des droits doit en passer par l'implication de toutes et tous, hommes et femmes, par la mise en commun des compétences de chacune et chacun. Là aussi, et c'est ce que prodigue FO Énergie et Mines, c'est en faisant sauter les verrous des a priori, craquer les plafonds de verre tendus par des employeurs dont le règne dépend de la division, que les discriminations pourront être abolies.

Avec FO Énergie et Mines, lutter pour défendre nos acquis, accueillir toujours plus de femmes et d'hommes pour les faire évoluer vers plus de droits, vers l'égalité et . . .

...AGIR, 365 JOURS PAR AN, POUR NE PAS SUBIR !

